

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE TENNIS DE TABLE DU BAS-RHIN

SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2026/2027

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupe
- F) Epreuves individuelles
- G) Rencontres pour l'attribution des titres départementaux et inter-départementaux par équipes
- H) Tournois et épreuves organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, amendes, cautionnement, droits d'appel et indemnités
- J) Règlement technique de la CRTT

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS

1) Organigramme de la Commission Régionale Grand Est FSCF de Tennis de Table

Président	Jacky HUTTARD
Vice-Présidente et secrétaire	Elodie WEY
Vice-Président	Dominique HUNCKLER

Composition du Bureau :

Elodie WEY – Jacky HUTTARD - Roland DEMESSE - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Dominique HUNCKLER

Commission « Compétitions nationales » :

Elodie WEY - Jacky HUTTARD - Dominique HUNCKLER

Commission « Règlement / Arbitrage / Litiges » : Georges BLANCKAERT

Jacky HUTTARD - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Roland DEMESSE
Dominique HUNCKLER

Commission « Développement Activité & Jeunes » : Elodie WEY

Jean-Marie WINTZ - Jacky HUTTARD

La correspondance concernant la commission régionale est à transmettre à
Elodie WEY – elodiewey@yahoo.fr

1) Membres de la Commission Départementale du Bas-Rhin

Georges BLANCKAERT	03 88 92 58 98	georges.5256@free.fr	Membre
Laetitia BUCARD	03 88 21 29 82	bucard.cr.grandest@fscf.asso.fr	Secrétaire Membre du Bureau
Jérôme CASPAR	06 08 53 49 49	caspar.jerome@bbox.fr	Membre
Roland CLAUSS	06 86 10 79 07	roland.clauss@wanadoo.fr	Membre
François DUFOUR	06 71 29 64 52	fr.dufour2@wanadoo.fr	Responsable du secteur Strasbourg
Claude FLECK	06 17 38 69 94	claudefleck@orange.fr	Vice – Président du Bureau Membre Responsable des relations publiques
Alexandre FOHR	07 77 00 09 61	alexandrefohr@hotmail.fr	Membre
Philippe HELLER	06 81 47 16 74	hellerphilippe@gmail.com	Membre
Luc HETZEL	06 31 28 04 64	luc.hetzel@free.fr	Responsable du secteur Erstein/Sélestat
Jacky HUTTARD	06 50 74 17 25	services.jhd@gmail.com	Membre
Thomas KIENTZ	06 79 57 93 88	compta.cdt67@gmail.com	Trésorier
Emmanuel LAVENN	06 35 50 55 43	secteuragrhagwiss@gmail.com	Responsable du secteur Haguenau/Wissembourg
Freddy RITTER	07 81 15 40 15	freddy_ritter@yahoo.fr	Membre
Cyril SARTORI	06 50 13 45 92	cslt67@gmail.com	Membre
Jean-Marie WINTZ	06 23 60 05 17	jeanmariewintz67@gmail.com	Président Membre du Bureau Responsable du secteur Molsheim/Saverne

2) Commission au sein de la CDTT du Bas-Rhin

Commission des statuts -règlements -arbitrage : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : les responsables des secteurs

Commission des individuels : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : Jacky HUTTARD + les responsables des secteurs

Commission des vétérans : Responsable : **François DUFOUR**

Membre : Philippe HELLER

Commission des applications informatiques : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : Laetitia BUCARD + les responsables des saisies

Commission des classements individuels : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : les responsables des saisies des secteurs

Commission des manifestations nationales : Responsable : **Alexandre FOHR**

Membres : Jérôme CASPAR – Jacky HUTTARD

Commission des Coupes : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : Cyril SARTORI + les responsables des secteurs

Commission des compétitions par équipes : Responsable : **Jérôme CASPAR**

Membres : Claude FLECK + Thomas KIENTZ + les responsables des secteurs

Commission des homologations de tournois et de salle : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Commission technique – Equipements sportifs : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Membres : François DUFOUR - Claude FLECK - Jacky HUTTARD – Alexandre FOHR

Secrétariat : La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné par la question (voir ci-dessus la répartition des fonctions).

En respectant ces instructions, vous gagnerez du temps et faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B. CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1) Catégories d'âge (masculines et féminines)

Vétérans	Nés en 1987 et avant
Seniors	Nés en 2007 et avant
Juniors	Nés en 2008 et 2009
Cadets, Cadettes	Nés en 2010 et 2011
Minimes	Nés en 2012 et 2013
Benjamins Benjamines	Nés en 2014 et 2015
Poussins/Poussines	Nés en 2016 et après

2) Homologation des licences

TARIFS DES LICENCES	
Compétition	30.50 €
Dirigeant	23.90 €
Loisir (ne permet pas de jouer en compétition)	18.90 €

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation et transmis sa nouvelle attestation d'assurance sous le logiciel de validation des licences ADAGIO. Dans le cas d'une mutation, voir la dernière page de cet annuaire.

3) Blocs de feuilles de match

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au siège sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur cr.grandest@fscf.asso.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82.

Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4) Trésorerie de la C.D.T.T. du Bas-Rhin

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Bas-Rhin :

Thomas KIENTZ

Ou par virement sur

IBAN: FR76 1027 8012 2700 0205 3990 125 / BIC: CMCIFR2A

Toute somme payée à un autre destinataire sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non paiement.

C. CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2026/2027

1) Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)

SEPTEMBRE	07	Début du championnat
OCTOBRE	01 24/25	Assemblée Générale CD AGR 67 à Koenigshoffen Individuels secteur
FEVRIER		Individuels Départementaux Vétérans à Hochfelden
MARS	07	Individuels départementaux à Brumath
AVRIL	18 24/25	Individuels régionaux à Brumath (67) Challenge Lecuyer à Gerstheim (67)
MAI	07 15/16	Finales Départementales des Coupes à Gerstheim Championnats Nationaux FSCF à ?
JUIN	07 09 14 18 22 25/26	½ Finale départementale par équipes séniors au Gymnase AGR Finale Départementale par équipes jeunes au Gymnase AGR Finales départementales par équipes séniors au Gymnase AGR Finales des Coupes d'Alsace AGR à Gerstheim (67) Assemblée Générale Départementale TT à Koenigshoffen Finale d'Alsace AGR par équipes (dans les clubs suivant l'annuaire)

D. MONTEES et DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1) Compétitions départementales - à la fin de la saison

Excellence Nord	- Les 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en Promotion d'excellence
Promotion d'Excellence	- Les équipes classées 1 ^{ère} de leur poule accèdent à l'Excellence - Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de leur poule descendent en Honneur.
Honneur	- Les équipes classées 1 ^{ère} de leur poule montent en Promotion d'Excellence - Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de leur poule descendent en Promotion d'Honneur de leur secteur.
Promotion d'Honneur dans les secteurs	- Les 2 premières équipes en Promotion d'Honneur de chaque secteur montent en Honneur.

E. EPREUVES DE COUPE

1) Département

Toutes les compétitions de coupe se disputent intégralement sur le plan départemental.

2) Alsace

Les vainqueurs des épreuves de coupe seront qualifiés pour les finales des Coupes d'Alsace AGR qui se dérouleront dans le Bas-Rhin.

F. EPREUVES INDIVIDUELLES

1) Niveau Secteur

Les épreuves organisées au niveau des quatre secteurs comporteront des tableaux individuels et éventuellement des séries de doubles. Seules les séries de simple seront cependant qualificatives pour l'échelon départemental. Le chiffre indiqué après la série, dans le tableau ci-dessous, correspond au nombre total de qualifiés pour la compétition départementale. La commission des individuels répartira les qualifiés par secteur, en fonction du nombre des engagements.

Pour les féminines, il ne sera pas organisé de tableau « classées départementaux ». Les joueuses classées 50 ou moins peuvent s'inscrire dans la série « toutes catégories dames ».

Les cadets et cadettes (nés en 2010 et 2011) pourront participer aux tableaux de double seniors organisés au niveau secteur en fonction de leur classement.

Nombre de qualifiés pour les individuels départementaux suivant les inscriptions des secteurs

SERIES	qualifiés	SERIES	qualifiés
Simple messieurs départ. A (40/45)	16 ou 24	Simple cadets	16 ou 24
Simple messieurs départ. B (50/55)	16 ou 24	Simple cadettes	12
Simple messieurs secteur A (60/65)	16 ou 24	Simple minimes garçons	16 ou 24
Simple messieurs secteur B (70/75/80)	16 ou 24	Simple minimes filles	12
Simple messieurs secteur C (85/90/NC)	16 ou 24	Simple benjamins	16 ou 24
Simple dames T.C. (50 et moins)	12	Simple benjamines	12
Simple dames secteur A (55 à 65)	12	Simple poussins	16 ou 24
Simple dames secteur B (70 à NC)	12	Simple poussines	12

2) Niveau départemental

Les séries suivantes débiteront au niveau départemental : simple messieurs toutes catégories, (35 et moins) et simple dames toutes catégories, (50 et moins).

Ces inscriptions sont à faire et à régler directement à la Commission Départementale.

Les licenciés des catégories jeunes (filles et garçons) sont qualifiés directement pour le niveau départemental lorsqu'ils sont titulaires d'un classement dont les minima sont fixés comme suit :

Poussins et Poussines	50
Benjamins et Benjamines	45
Minimes garçons et filles	40
Cadets et Cadettes	35

Pour ces joueurs et joueuses, les engagements devront toutefois être confirmés et les droits d'inscriptions réglés à la Commission du secteur concernée lors des individuels secteurs.

G. RENCONTRES POUR L'ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET D'ALSACE AGR PAR EQUIPES

Pour les divisions dont les épreuves se disputent au niveau secteur, les équipes championnes de chaque secteur sont qualifiées pour les barrages départementaux.

Cette compétition se dispute par élimination directe.

Les équipes championnes du Bas-Rhin sont qualifiées pour les finales 67 et 68. Les lieux des rencontres de ces finales sont fixés comme suit :

1) Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin

Masculins : Excellence, Honneur, Division I, Minimes et Poussins

Féminines : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Minimes et Poussines

2) Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin

Masculins : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Division II, Cadets et Benjamins.

Féminines : Honneur, Cadettes et Benjamines.

Attention ! : les finales se joueront sur une seule rencontre
(comme les finales départementales).

H. TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

Les demandes d'autorisation de tournoi sont à formuler auprès du responsable Jean-Marie WINTZ. Ce dernier attribuera un numéro d'homologation qui devra obligatoirement figurer sur les invitations transmises aux associations.

La demande d'autorisation accompagnée du projet du règlement en double exemplaire est à transmettre **45 jours** avant la date de l'épreuve et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

Les résultats complets des épreuves, ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à Jean-Marie WINTZ.

I. DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

Droits d'engagement

1) Compétitions par équipes (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes)

DIVISIONS	MONTANT
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	27 €
Promotion d'Honneur, Division I	22 €
Division II et associations ne participant qu'au championnat des jeunes	17 €
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	11 €

2) Epreuves de coupe

Seniors (messieurs, dames et vétérans)	8 € par équipe
Jeunes	5 € par équipe

3) Championnats individuels et doubles

Simple seniors	6 € par joueur(se)
Double seniors	6 € par équipe
Simple jeunes	4 € par joueur(se)
Double jeunes	4 € par équipe

Amendes concernant les compétitions

1) Forfait simple (FS) et forfait général (FG)

	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	20 €	40 €
Championnat par équipes seniors autres divisions	15 €	30 €
Championnat par équipes jeunes	7 €	12 €
Epreuves de coupes réservées aux seniors	10 €	
Epreuves de coupes réservées aux jeunes	5 €	
Finales départementales ou d'Alsace AGR par équipes	50 €	
Finales départementales d'une épreuve de coupe	50 €	
Finale d'une épreuve de coupe d'Alsace AGR	50 €	

2) Transmission tardive des feuilles de rencontres :

Compétitions départementales	10 €
Autres épreuves	10 €

3) Absence lors des épreuves individuelles (joueurs et joueuses qualifiés)Simple

Non participation aux individuels départementaux	10 €
Non participation aux championnats d'Alsace AGR	15 €

4) Autres amendes

Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32 €
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8 €
Transmission tardive du questionnaire d'engagement	16 €
Non transmission du classement FFTT (si meilleur que celui de l'AGR)	30 €
Joueur non licencié	50 €
Joueur évoluant sous une fausse identité	100 €

5) Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Nationale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

J. REGLEMENT TECHNIQUE DE LA CRTT**Convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F.**

En application de la convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F., les personnes pratiquant le tennis de table ont la possibilité d'être licenciées dans des associations différentes et au titre de plusieurs fédérations.

Règlement des mutations issu du règlement général des activités national de la FSCF

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le joueur quitte son club en fin de saison ; il n'est pas considéré comme muté ; l'association d'accueil valide sa licence dans le logiciel ADAGIO.

- Dans le cas où le joueur quitte son club avant la fin de saison, une demande de mutation est à effectuer via ADAGIO.

Coût de la mutation : 100 euros (prélevés), sauf s'il s'agit d'un déménagement de plus de 20 km (avec présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois) ;

Procédure :

L'association d'accueil doit compléter le formulaire de demande de mutation disponible sur dans la gestion documentaire d'ADAGIO. Merci de prendre connaissance de l'article 31 du Règlement général des activités FSCF sur le site qui précise les conditions et le délai pour la demande d'une mutation.

Une fois le formulaire dûment complété, l'association d'accueil peut réaliser la demande de mutation directement par ADAGIO.

La dernière validation à apporter est du ressort de la fédération.